

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Réhabilitation de l'allée royale de Villepreux.
Convention de co-maitrise d'ouvrage conclue avec le Syndicat mixte d'assainissement de la région Ouest de Versailles portant sur la valorisation et le réemploi des terres excavées de la station d'épuration Carré de Réunion en vue d'une utilisation agricole et création d'une voie d'accès à une parcelle appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

□ **M. Richard RIVAUD, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 I alinéa 1 et II alinéa 4 ;

Vu l'article L.2125-1 alinéa 1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les Codes de l'urbanisme et de l'environnement ;

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération n°2015-12-02 du 1^{er} décembre 2015 du Conseil communautaire portant sur l'acquisition des anciens terrains de sport appartenant à la commune de Marly-le-Roi et situés sur la commune de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale des sites et paysages du 13 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement ;

• Dans le cadre de la compétence aménagement du territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation de la perspective historique de l'allée royale de Villepreux, située dans le prolongement de l'axe du grand canal du parc du Château de Versailles et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cet aménagement concerne une emprise située entre la grille du Château de Versailles et l'autoroute A12, sur une largeur de 97 m pour une surface de 1,9 ha environ, sur le tronçon le plus proche du Château, dans un secteur aujourd'hui très dégradé.

Le programme projeté prévoit des acquisitions foncières amiables avec les différents propriétaires sur le site de cette première phase.

D'anciens terrains de sport appartenant à la ville de Marly sont concernés. La ville de Marly a accepté de céder la totalité de leur emprise, d'une superficie de 73 901 m². Cette acquisition a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2015.

• Sur la parcelle limitrophe au nord et à l'ouest de ces anciens terrains de sport, le Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (SMAROV) mène depuis 3 ans d'importants travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration appelée « Carré de Réunion ». Le site classé de la Plaine de Versailles et la co-visibilité avec le château ont contraint le projet en hauteur, nécessitant d'enterrer au maximum les nouveaux bâtiments.

Le projet a donc généré d'importants déblais dont une grande partie a été réutilisée sur place. Ainsi, un projet de réutilisation locale de ces remblais sur les terrains appartenant au SMAROV et sur les anciens terrains de sport, avec création d'une voie d'accès, a été élaboré afin de répondre aux objectifs suivants :

- aménagement de manière cohérente de ces deux terrains afin de les transformer en espaces naturels agricoles,
- réduction des dépenses publiques en mutualisant les coûts de dépose des terres et de remise en état des parcelles, notamment sur les anciens terrains de sport,
- diminution de la circulation de poids-lourds en milieu urbain.

Dans ce cadre, le SMAROV s'engage à réaliser l'opération, à procéder au dépôt de la demande de permis d'aménager, à fournir un programme prévisionnel des travaux, à engager des études complémentaires nécessaires à l'opération, etc.

Pour les besoins des chantiers une voie d'accès au nord de la parcelle sera créée. A la fin de l'opération, celle-ci deviendra une voie de desserte complémentaire à la future parcelle agricole.

• Des travaux complémentaires étant à prévoir (abattage et dessouchage des haies, dépose des équipements sportifs, démolition des vestiaires, dépose des réseaux...), l'intercommunalité participera financièrement à ces travaux et prendra en charge les coûts supplémentaires à hauteur de 63 000 € TTC.

A titre d'information, le dossier a été préalablement présenté le 13 octobre 2015 à la commission départementale des sites et paysages, émettant un avis favorable, à l'unanimité au projet de transformation des anciens terrains de sport en espaces naturels et agricoles après apport des terres excavées du chantier de la station d'épuration du SMAROV.

• Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAROV, laquelle prévoit :

- de confier au SMAROV la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de la parcelle des anciens terrains de sport,
- que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage à participer financièrement et à prendre en charge le coût de travaux supplémentaires à hauteur de 63 000 € TTC.

Toutefois, lors des diagnostics réglementaires liés à la cession, une présomption de présence d'amiante dans les bâtiments des vestiaires est apparue. Des analyses sont en cours pour confirmer ou infirmer cette présence ainsi que des devis éventuels pour l'élimination de l'amiante. Compte tenu de l'urgence des travaux liés à la présence des déblais et des engins sur le chantier, et afin de ne pas attendre le prochain Conseil communautaire, il est proposé de déléguer au Bureau communautaire la possibilité de signer un avenant à la présente convention pour des travaux dans la limite de 50 000 euros.

Pendant la durée des travaux, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc met à disposition les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération à titre gratuit.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière portant sur la valorisation et le réemploi des déblais de la station d'épuration Carré de Réunion conclue entre le Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (SMAROV) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et création d'une voie d'accès à une parcelle intercommunale ;*
- 2) *d'approuver la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour un montant de 63 000 € TTC ;*
- 3) *de déléguer au Bureau communautaire la possibilité de signer un avenant à la présente convention pour des travaux liés à la présence d'amiante dans la limite de 50 000 € TTC ;*
- 4) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 5) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au chapitre 011: « charges à caractère générale », nature 61521: « entretien de terrains », fonction 824: « aménagement ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 80 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_12

Résumé de l'acte : Réhabilitation de l'allée royale de Villepreux. Convention de co-maitrise d'...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.4. Aménagement du territoire

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_12-DE

Pièces jointes :

2016-03-12 AMEN- convention Marly V4.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly - annexe 5 diag amiante.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly - annexe 4 calendrier.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly - annexe 3 descriptif des coûts.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly - annexe 2 liste travaux complémentaires.pdf

ANNEXE 2016-03-12 AMEN - convention reemploi de terre - Villepreux-Marly - annexe 1 presentation travaux.pdf

Historique :

15/03/2016 15:05:57	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:07:38	En cours de transmission	
15/03/2016 15:09:00	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:21:23	Accusé de réception reçu	